

Service Technique

N/Réf : Urba_21_044

Objet : Carrière Bourjac Manosque

Dossier suivi par :

Sabine Hauser

Tel : 04 92 30 57 79

Email : shouser@ahp.chambagri.fr

Digne les Bains, le 17 novembre 2021

DREAL PACA UID 04-05
ZI Saint Joseph
84, rue des Artisans
04100 MANOSQUE

A l'attention de M Bernard PIECHON
Inspecteur de l'Environnement

Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir par mail le 9 novembre 2021, des pièces complémentaires concernant le dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière de la SARL Bourjac sur la commune de Manosque.

Le dossier initial déposé en 2016 avait soulevé des demandes de compléments de la Chambre d'Agriculture sur l'impact du projet sur l'agriculture et le projet de réaménagement prévu. Le dossier fourni apporte ces compléments d'informations.

Le projet se situe sur une parcelle agricole de 7 ha, déclarée en grandes cultures au titre de la PAC (Blé Dur d'hiver en 2019). La parcelle située en prolongement de la zone Saint Maurice, est enclavée entre le Parc Solaire de la Fito sur l'ancienne décharge et des installations de stockage de la carrière. Elle ne fait pas partie des secteurs envisagés pour l'établissement d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Manosque.

La vocation agricole est conservée au terme du projet avec un réaménagement progressif de la parcelle agricole par tranches après exploitation, au niveau naturel initial. Les secteurs non encore exploités seront maintenus en culture. La mise en exploitation de nouvelles phases sera conditionnée par la fin du cycle de culture. Le délai de remise en culture sera de 4 à 5 ans après ouverture du prélèvement. La surface impactée pour l'activité agricole chaque année est autour de 2,5 ha. La terre végétale extraite est conservée sur le site pour un réemploi, accompagné de compost normé, à des doses cohérentes avec la remise en état d'une parcelle de culture.

Au regard de cet aménagement, le projet n'est pas soumis à étude préalable agricole au titre de l'article L112-1-3 du Code Rural.

./.

Bureaux décentralisés

Oraison

Av. Charles Richaud

Sisteron

Maison de l'Entreprise

La Mure Argens

Grande Rue

Siège Social

66 boulevard Gassendi

BP 117

04004 DIGNE LES BAINS Cedex

Tél : 04 92 30 57 57

Fax : 04 92 32 10 12

Email : accueil@ahp.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

— Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 180 400 020 00012

APE 9411Z

www.ahp.chambagri.fr

Nous invitons l'aménageur à prévoir un bilan régulier concernant le réaménagement agricole du site, afin de pouvoir corriger si nécessaire ses modalités.

Suite aux compléments apportés, la Chambre d'Agriculture émet un **Avis Favorable** à la demande d'autorisation de la SARL Bourjac sur le site prévu 'Fito 4'.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures,

 Le Président de la Chambre d'Agriculture
des Alpes de Haute-Provence,

